

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 15 FEVRIER 2011 à 19 H 30**

PRESENTS

M GABAS / Mme ARSLANIAN / M AZANZA / M GUASCH / M QUINTILLA / Mme GASC / M TOUYAROU / Mme LABARTHE / Mme LABARRERE / M LABURTHE / M DECHE / Mme LEJEUNNE / Mme SEMPERE / M FALTRAUER / Mme LABAT A / Mme MAGNOUAC / M BENOIT / M BOUNET / M COMET / Mme ROLANDO

EXCUSES

Mme FOURTEAU-MONTPEZAT / Mme LABAT M / M DESANGLES / M LABERGERE / M ROSZEZYN-COURREGES / Mme GREGNANIN / Mme OUAHABI AL HASSANI

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION :

Mme FOURTEAU-MONTPEZAT / M DESANGLES / M LABERGERE / M ROSZEZYN-COURREGES / Mme GREGNANIN

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2010. Celui-ci est adapté à l'unanimité.

Il demande l'inscription de deux questions supplémentaires :

- DIAGNOSTIC ERP GROUPEMENT COMMANDES
- AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS – AVENANT N°2 LOT 2 MAÇONNERIE

Le Conseil Municipal donne avis favorable. L'ordre du jour devient donc le suivant :

ORDRE DU JOUR :

1. CONVENTION OFFICE DE TOURISME/COMMISSION D'EXPANSION ECONOMIQUE/COMMUNE D'ÉAUZE
2. TRANSFORMATIONS POSTES
3. CREATION POSTES
4. CESSION SEPULTURE ANCIEN CIMETIERE
5. DELEGATION AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRIFICATION DU GERS POUR L'ANALYSE LA VALIDATION ET LE PRE-PAIEMENT DES EXTENSIONS DE RESEAUX NECESSAIRES DANS LE TRAITEMENT DES DOSSIERS D'URBANISME
6. FRAIS DE DEPLACEMENT AUX AGENTS D'ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX
7. AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS – AVENANT N°1 LOT 1 VRD – STPAG
8. CONTRAT DIALEGE EDF
9. CONTRAT DE MAINTENANCE LOGICIEL ELECTIONS
10. INDEMNITE GARDIENNAGE EGLISE
11. CREATION POSTE DE CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE ET INDEMNITE CORRESPONDANTE
12. TARIFS CLAE ET CLSH
13. CONTRATS COPIEURS MAIRIE
14. GARANTIE EMPRUNT HLM 186 500 €

15. GARANTIE EMPRUNT HLM 14 000 €
16. MODIFICATION DELEGUES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE JEAN ROSTAND
17. DIAGNOSTIC ERP GROUPEMENT COMMANDES
18. AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS – AVENANT N°2 LOT 2 MAÇONNERIE

- QUESTIONS DIVERSES

1. CONVENTION OFFICE DE TOURISME/COMMISSION D'EXPANSION ECONOMIQUE/COMMUNE D'ÉAUZE

Dans le cadre de la création d'un emploi de directeur à l'office de tourisme, création de poste aidée par la région Midi-Pyrénées sur 3 ans pour un montant global de 44 000 €, il s'avère nécessaire administrativement que le poste soit également cofinancé par une autre association.

Le projet mis en place par l'Office de Tourisme prévoit donc une mise à disposition du directeur auprès de la commission d'expansion économique afin de développer des actions d'animations touristiques et oenotouristiques pour 20% de son temps de travail, la commission d'expansion économique reversant à l'office de tourisme la montant correspondant à 20 % du salaire charges comprises.

Pour permettre la mise en place de ce fonctionnement, l'aide de la commune octroyée à l'office de tourisme dans sa délibération du 08/09/2010 sera en fait répartie à due-proportion entre les deux associations. Une convention entérinera ce fonctionnement.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Monsieur le Maire propose de désigner :

- * 1 conseiller municipal membre de la CEE : Madame Maryse LABAT
- * 1 conseiller municipal membre de l'Office de Tourisme : Madame Nicole LABARRERE

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

2. TRANSFORMATIONS POSTES

Suite au départ à la retraite de Messieurs GOURGUES et BEZIAT et pour pourvoir à leur remplacement, il s'avère nécessaire de transformer :

- 1 poste d'agent de maîtrise principal
- et - 1 poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe

en 2 postes d'adjoints techniques de 2^{ème} classe.

Le comité technique paritaire a été informé et a émis un avis favorable le 09/12/2010.

Le Conseil Municipal doit se prononcer.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

3. CREATION POSTE

Devant la baisse des aides du Conseil Régional qui entraîne la même baisse de la part de l'Etat et du Département, il est possible en créant un poste d'attaché de conservation du patrimoine sur 3 mois de diviser par 2,5 le cout demandé par l'INRAP pour la campagne de fouilles 2011.

Monsieur le Maire propose donc la création de cet emploi du 15 juillet au 15 octobre 2011.

C'est Monsieur PISANI responsable de la fouille qui sera nommé sur ce poste. En effet, il a obtenu l'autorisation de l'INRAP de réduire son temps de travail à un poste temps non complet 80%.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

4. CESSION SEPULTURE ANCIEN CIMETIERE

Après la reprise de concessions à l'état d'abandon à l'ancien cimetière, certains monuments peu dégradés au niveau des cuves n'ont pas été démolis.

Afin de pouvoir mettre en vente ces concessions, il est nécessaire de fixer le prix supplémentaire à facturer pour céder la cuve construite. En effet, il ne faut pas vendre au même prix une concession vide et une déjà bâtie.

Monsieur le Maire propose de fixer le tarif à 500 € (pour comparaison, le prix d'une fosse/cuve neuve 2 places est de 2100 €).

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

5. DELEGATION AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRIFICATION DU GERS POUR L'ANALYSE LA VALIDATION ET LE PRE-PAIEMENT DES EXTENSIONS DE RESEAUX NECESSAIRES DANS LE TRAITEMENT DES DOSSIERS D'URBANISME

Depuis l'entrée en vigueur des Lois Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) et Urbanisme et Habitat (UH), les travaux d'extension des réseaux notamment électriques sont à la charge de la commune.

L'examen de la proposition technique et financière relative aux travaux de raccordement établie par ERDF présente un certain degré de complexité et de ce fait demande des compétences que la commune (comme la majorité des communes rurales) ne possède pas en interne.

C'est pourquoi le Syndicat Départemental d'Electrification du Gers (SDEG) propose d'assurer cette analyse et le paiement des travaux à ERDF pour le compte de la commune. Bien entendu, la commune paie, après validation du SDEG, le montant du devis présenté au SDEG par ERDF.

Vous avez eu le projet de délibération sur lequel le Conseil Municipal devait se prononcer.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

* Dans le même esprit, Monsieur le Maire souhaite adresser un courrier au SAT pour solliciter le positionnement de celui-ci dans sa ligne d'intervention quant aux aménagements et dessertes à programmer pour les projets définis au PLU.

6. FRAIS DE DEPLACEMENT AUX AGENTS D'ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX

Lors du dernier comité technique paritaire, la question de l'utilisation de leur véhicule personnel par certains agents d'entretien des bâtiments communaux et des frais afférents engendrés a été posée.

Monsieur le Maire a proposé un forfait de 50€ par trimestre pour les agents ayant plusieurs lieux d'intervention dans la même semaine.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

7. AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS – AVENANT N°1 LOT 1 VRD – STPAG

Après les opérations préalables à la réception de la 1^{ère} tranche de travaux du lot 1 VRD, un point financier a été établi pour mesurer les moins values et les plus values.

Le résultat s'élève à 71 038,79 € HT en plus du marché initial.

Les plus values proviennent majoritairement de :

- limites d'intervention élargies (rue Dupeyron)
- mise en œuvre de quantités supérieures de réseaux de reprise des eaux pluviales (place de la Liberté, boulevard du Général de Gaulle et esplanade François Mitterrand) qui n'étaient pas décelables avant d'avoir ouvert les rues
- réalisation de purges et remblais plus importants dans des secteurs instables

Vous avez eu le projet d'avenant à valider.

Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant proposé et vérifié par le maître d'œuvre.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

8. CONTRAT DIALEGE EDF

En 2004, EDF avait proposé gracieusement un outil via Internet permettant le suivi des consommations et des factures d'électricité sur les divers sites de la commune. Après une année d'essai, un contrat avait été proposé et accepté par la Mairie pour un abonnement de deux ans à 460,38 € HT/an.

EDF renouvelle sa proposition d'abonnement (dont vous avez eu copie) et après avis des services techniques, Monsieur le Maire propose de reprendre un abonnement à ce service. Le coût annuel est de 459 € HT.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la majorité .1 ABSTENTION : M COMET.

* Monsieur le Maire demandera à Messieurs PERENCIN et TRINTIGNAC un rapport sur l'utilisation et l'utilité de ce produit, il le commentera lors d'un prochain Conseil Municipal.

9. CONTRAT DE MAINTENANCE LOGICIEL ELECTIONS

La commune a acquis le logiciel Elections en novembre 2004 pour remplacer le logiciel Sedit Marianne qui n'était plus maintenu.

Un premier contrat de maintenance a été signé en 2008 pour trois ans. Un nouveau contrat est proposé également pour une durée de trois ans pour bénéficier des évolutions et mises à jour du logiciel tout au long de l'année.

Vous avez eu copie du nouveau contrat proposé par Logitud et Réalité Informatique.

Le prix de cette maintenance est de 256€ HT/an renouvelable par tacite reconduction deux fois. Ce contrat prendrait effet au 01/01/2011.

Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer ce contrat.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

10. INDEMNITE GARDIENNAGE EGLISE

Un arrêté du Ministère de l'Intérieur pris en application de la Loi du 09/12/0905 (séparation de l'église et l'Etat) et de la loi du 02/01/1907 (attribution de la jouissance d'un édifice du culte) permet de servir une indemnité au prêtre affectataire.

L'indemnité attribuée à Monsieur l'Abbé d'ÉAUZE n'a pas été revalorisée depuis 2008. Elle est actuellement de 464,49 €.

Monsieur le Maire propose de la revaloriser à 474,22 € (maximum autorisé par la circulaire pour 2011).

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

11. CREATION POSTE DE CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE ET INDEMNITE CORRESPONDANTE

Comme le permet le Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la création d'un poste de conseiller municipal délégué pour assumer la charge du secteur SPORT (article L 2122.18 et L 2122.20).

Conformément aux dispositions de l'article L 2123.24, la création de l'indemnité correspondante est prévue par les textes. Ceux-ci spécifient que cette indemnité est prise dans l'enveloppe globale des indemnités qui peuvent être votées par le Conseil Municipal, le montant maximum de l'enveloppe globale n'étant pas atteint. Monsieur le Maire propose de la fixer au même niveau que celle d'un adjoint.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis sur la création de cette indemnité.

* Monsieur COMET revient sur le premier Conseil Municipal et les interprétations divergentes dues à la présentation de la question des indemnités.

* Monsieur BENOIT souligne simplement que d'autres conseillers municipaux travaillent autant sans rien demander en contre partie et qu'ils peuvent un jour eux aussi prétendre à une place de conseiller municipal délégué et prétendre à une indemnité.

* Monsieur le Maire rappelle que les 8 adjoints partagent 4 indemnités et que deux conseillers municipaux se partagent une 5^{ème} indemnité après la nomination d'Alexandra LABAT.

Il précise également qu'il ne perçoit pas une indemnité pleine ayant renoncé à la bonification de 15% liée au fait qu'ÉAUZE est le chef-lieu de canton, contrairement à son prédécesseur. Il déplore la polémique de "caniveau" relancée à l'occasion de la création de cette délégation, insistant sur le fait qu'une indemnité de fonction correspond à une tâche effectuée, un véritable travail. On ne doit s'insurger que lorsque l'indemnité est versée à la fonction non assumée. Il regrette l'attitude démagogique de l'opposition.

* Voir en annexe intervention de Monsieur COMET.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la majorité : 5 contre (Mrs COMET, BOUNET, BENOIT, Mmes MAGNOUAC et ROLANDO).

12. TARIFS CLAE ET CLSH

Dans ses séances des 21 janvier 2010 et 23 juin 2010, le Conseil Municipal a adopté les tarifs applicables pour le CLAE et le CLSH (tarifs en fonction des revenus).

Ces tarifs avaient au préalable été validés par la CAF (vous avez eu copie).

Or en pratique, le logiciel CAF Casimir ne permet pas d'appliquer les tranches de tarifications retenues car il y a 7 tranches pour le CLSH, et 4 pour le CLAE.

Après concertation avec la CAF, une nouvelle proposition (vous avez eu copie du tableau) a été validée par cette dernière et est soumise à l'avis du Conseil Municipal.

Ainsi définie, cette tarification sera compatible avec le logiciel de gestion CAF.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité (après visa du projet de tranches modifié remis en séance).

13. CONTRATS COPIEURS MAIRIE

Les copieurs "service général" et "service accueil" étant en fin de contrat (5 ans), il s'avère nécessaire de les remplacer.

Une consultation a été lancée et trois prestataires ont répondu. La meilleure offre est demeurée celle présentée par Rank Xerox (vous avez eu copie des propositions).

Le Conseil Municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats correspondants.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

14. – GARANTIE EMPRUNTS HLM 186 500 €

L'Office Public de l'Habitat du Gers prévoit la construction de 5 logements rue Bistouquet.

Pour réaliser ce chantier, l'Office HLM doit réaliser un emprunt de 373 000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Afin que les HLM puissent réaliser cet emprunt, il est nécessaire qu'il soit garanti à hauteur de 50% par la commune soit 186 500 €.

L'Office Public de l'Habitat du Gers sollicite donc l'octroi d'une garantie ferme (vous avez eu copie de la fiche renseignement prêt).

Le Conseil Municipal doit émettre un avis sur cette demande.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

15. – GARANTIE EMPRUNTS HLM 14 000 €

L'Office Public de l'Habitat du Gers prévoit la construction de 5 logements rue Bistouquet.

Pour réaliser ce chantier, l'Office HLM doit réaliser un emprunt de 28 000 € auprès du groupe Cileo

Afin que les HLM puissent réaliser cet emprunt, il est nécessaire qu'il soit garanti à hauteur de 50% par la commune soit 14 000 €.

L'Office Public de l'Habitat du Gers sollicite donc l'octroi d'une garantie ferme (vous eu copie de la fiche renseignement prêt).

Le Conseil Municipal doit émettre un avis sur cette demande.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

16. MODIFICATION DELEGUES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE JEAN ROSTAND

Dans sa séance du 26 mars 2008 puis du 17 décembre 2008, le Conseil Municipal a désigné deux conseillers titulaires et deux conseillers suppléants pour représenter la commune au conseil d'administration du collège Jean Rostand :

Messieurs GABAS et COURREGES	Titulaires
Mesdames LABARTHE et GREGNANIN	Suppléantes

Monsieur COURREGES étant chargé des cours de théâtre le lundi soir et les conseils d'administration du collège ayant régulièrement lieu le lundi en fin d'après-midi, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de modifier les désignations des délégués au conseil d'administration du collège Jean Rostand et propose :

Monsieur GABAS et Madame GASC	Titulaires
Mesdames LABARTHE et GREGNANIN	Suppléantes

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

17. DIAGNOSTIC ERP GROUPEMENT COMMANDES

Dans sa séance du 07/09/2010, le Conseil Municipal a émis un avis favorable de principe à l'adhésion de la commune au groupement de commandes pour le diagnostic Etablissements Recevant du Public (ERP).

Le coordonnateur est le Monsieur le Maire de Cazaubon qui sollicite deux délibérations de la commune avant le 24 février :

- 1 délibération sur l'adhésion au groupement de commande (la délibération d'adhésion du 07/09/2010 doit être reformulée)
- 1 délibération sur le lancement des études

Vous avez eu copie des deux projets de délibérations.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

18. AMENAGEMENT ESPACES PUBLICS – AVENANT N°2 LOT 2 MAÇONNERIE

En premier lieu, dans le marché initial avec l'entreprise de maçonnerie, il était prévu trois lignes de texte gravé sur le mât central de la fontaine place d'Armagnac.

Le choix du texte de Vital Dufour, du fait de l'année anniversaire des 700 ans de l'Armagnac, a nécessité la gravure d'un nombre de lignes plus important.

Le montant du devis s'élève à 1247 € HT

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Puis, lors des travaux place René Cassin boulevard de Gaulle, l'espace autour du monument aux morts ainsi que le socle dudit monument ont été décaissés.

Il s'avère nécessaire de retraiter la base du monument par un parement en pierre.

L'entreprise TMH titulaire du lot maçonnerie et spécialiste du travail de la pierre a été sollicité. Le devis s'élève à 19 302 € HT.

Vous avez eu copie du projet d'avenant.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

* Monsieur le Maire retire la question de l'ordre du jour devant les avis très partagés.

QUESTIONS DIVERSES

a) Mme ARSLANIAN

Elle informe le Conseil Municipal de la procédure qui sera mise en place très prochainement afin de générer des économies sur les consommations en éclairage public (ci-joint copie du projet).

b) M BOUNET

Il évoque le problème de la démographie médicale (arrêt de 3 médecins d'ici 5 ans).

Monsieur le Maire souligne que ce sujet avait été abordé par ses soins lors de la campagne cantonale de 2008. Il déplore l'absence de l'Etat sur ce dossier qui était prévisible depuis 30 ans. Il aurait été simple d'assurer un maillage territorial pertinent en imposant un numerus clausus d'installation aux médecins.

Il rappelle que l'Etat financera 250 maisons de santé en France ce qui est insuffisant, que dans le Gers seul le projet de NOGARO semble crédible car porté par les professionnels de santé. ÉAUZE réfléchit depuis deux ans à la création de cette maison de santé pluridisciplinaire et depuis quelques mois l'envisage sous un angle intercommunal, échelle beaucoup plus pertinente au regard d'un véritable enjeu territorial.

La CCGA initie une réflexion sous la houlette des élus professionnels de santé (Mrs DUPRONT, COHEN, SAINRAPT, GABAS, Mme CAPDEPONT).

c) M COMET

Il s'étonne d'apprendre par la presse "l'inauguration de jardins ouvriers".

* C'est une présentation erronée d'un projet actuellement à l'étude par trois ou quatre conseillers. Ni le lieu, ni les modalités exactes du projet "jardins partagés" ne sont à ce jour définis.

d) M DECHE

Il a entendu une rumeur attribuant la non-ouverture du "Godet" à Monsieur le Maire.

* Monsieur le Maire fait la genèse et l'historique de ce projet de Monsieur GIL auquel il a fourni toutes les démarches et contraintes à prendre en compte avant de pouvoir concrétiser un tel projet. Monsieur GIL doit à ce jour fournir un procès-verbal de levé de réserves établi par l'APAVE pour permettre à la commission de sécurité de se prononcer sur l'autorisation d'ouverture. Après quoi, Monsieur le Maire pourra délivrer cette autorisation.

e) M AZANZA

Il présente les décisions du SAT concernant les augmentations du prix de m³ d'eau potable, d'eau assainie et le prix des termes fixes correspondants. Malgré les augmentations conséquentes, les prix pratiqués demeureront inférieurs aux prix pratiqués dans le reste du département. Pour atténuer l'effet négatif, le SAT a instauré la possibilité d'une mensualisation.

f) M GABAS

Monsieur le Maire rappelle les dates des diverses réunions à venir :

15 MARS	1 ^{ère} commission subventions associations
29 MARS	Débat d'orientation budgétaire
05 AVRIL	1 ^{ère} et 2 ^{ème} commission BP 2011
26 AVRIL	Conseil Municipal BP 2011

La séance est levée à 22H30.

ANNEXE

Quelle bonne idée d'avoir inscrit cette question à l'ordre du jour!
En effet sans cette surprenante question de création d'un conseiller municipal délégué au sport avec à la clé les indemnités correspondantes, nous risquions de nous endormir sur un ordre du jour somme toute, très banal.

M. le Maire lorsque vous êtes arrivé aux responsabilités la présentation des montants des indemnités des adjoints a été si confuse que je pensais que celle-ci avaient été fixé au maximum. Je vous pris de m'excuser de ne m'en apercevoir qu'aujourd'hui à l'occasion de la désignation d'un nouveau conseiller délégué.

Quelques mois après, il est devenu nécessaire de créer un poste de conseiller municipal chargé de la culture avec bien sur les indemnités égales à celle des adjoints.
Pour faire passer cette décision qui correspondait, sans doute, à un engagement que vous aviez pris avant votre élection, vous nous avez promis de revoir à la baisse votre propre indemnité de maire afin d'atténuer la charge financière liée aux indemnités d'élus.

Jusqu'à cette année je me posais la question de savoir que faisait le délégué à la culture ?
Etait-il, dans le silence, en train de travailler à la future politique culturelle de notre cité, je tremblais pour lui, ne voyant rien venir de concret.

Oui, je tremblais car, s'agissant d'un homme de gauche son avenir ne pouvait pas me laisser indifférent.

Ne m'aviez vous pas dit M.le Maire que vos adjoints étaient tenus à l'atteinte d'objectifs et qu'un possible remaniement pourrait intervenir avant la fin de votre mandat ?

Enfin en ce début d'année 2011, j'ai compris que notre ami était sauvé, qu'il pourrait encore pour trois ans au moins bénéficier des subsides municipales.

En effet, en ce début d'année 2011 lors des vœux du Maire, j'ai senti que cette année, serait l'année de la culture pour tous.

Il est vraiment dommage que la population Elusate n'ai pas répondu massivement à votre invitation.

Nous avons assisté à une série de saynètes du meilleur goût, subtiles, raffinées, pas un seul instant d'ennui, du rire...que du plaisir.

Un agent de ville vantard et voleur..

de petites histoires animalières...

des propos tenus par un vieux couple dans lequel nous nous reconnaissons.

Enfin bravo, je suis sur qu'en 2012 le public sera là, car beaucoup de gens ayant eu connaissance de la qualité du spectacle regrettent de ne pas être venu.

Alors aujourd'hui vous nous proposez, dans cette période que vous qualifiez de difficile, de créer un poste de conseiller municipal délégué au sport avec les indemnités afférentes.

Alors que certains d'entre vous s'émeuvent lorsqu'il s'agit d'embaucher un personnel à mi-temps ou d'ajouter 2h/mois à un salarié à temps non complet.

Alors que nous tergiversons pour octroyer ou augmenter une subvention à une association dont l'ensemble des membres travaille bénévolement, pour la culture le sport ou bien d'autres choses encore dans l'intérêt de la ville.

Oui, M. le Maire, vous pouvez désigner un conseiller chargé du sport, mais cette mission il peut la remplir, comme tant d'autres le font, sans aucune indemnité financière.

Je suis sur que si nous lui posons la question, cette indemnité d'environ 4800€ annuel, ne conditionne pas son engagement.

12-févr-11		MAIRIE D EAUZE			
------------	--	-----------------------	--	--	--

ECLAIRAGE PUBLIC COUPURE ENTREES VILLE

AVENUE DE SAUBOIRES	RUE MOCQUARD / ROND POINT IGG
AVENUE DES PYRENEES	RUE DES CAPOTS / ROND POINT IGG
	PLUS ZONE INDUSTRIELLE
AVENUE DES FLEURS	ENTREE CHEMIN LAGUIRRE / SORTIE CHEMIN LAGUIRRE
AVENUE DE GACOGNE	ENTREPRISE PORTEX / SILOS VICOIS
AVENUE DE LA TENAREZE	STATION EPURATION / ROND POINT LECLERC
AVENUE D AUZAN	RANSAN (APRES PARKING CAR) / ENTREE PANBLANC
AVENUE DE PARLEBOSCQ	CROISEMENT RUE RHIN ET DANUBE / CHEMIN DE MAISONNEUVE
AVENUE DE L ARMAGNAC Rte de Cazaubon	CROISEMENT RUE FOSSE NEUF / CROISEMENT ESCAGNAN

HORAIRES DE COUPURE

JANVIER	23 H 30	5 H 30
FEVRIER	23 H 30	5 H 30
MARS	23 H 30	5 H 30
AVRIL	0 H	5 H
MAI	0 H	5 H
JUIN	0 H	5 H
JUILLET	PAS DE COUPURE	
AOUT	PAS DE COUPURE	
SEPTEMBRE	0 H	5 H
OCTOBRE	0 H	5 H
NOVEMBRE	23 H 30	5 H 30
DECEMBRE	23 H 30	5 H 30